

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

No : R-4122-2020 (Phase 5)

GAZIFÈRE INC., corporation légalement constituée ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 706, boulevard Gréber, en la ville de Gatineau, province de Québec J8V 3P8

(ci-après la « Demanderesse » ou « Gazifère »)

**DÉCLARATION SOUS SERMENT
POUR ORDONNANCE DE CONFIDENTIALITÉ
(Article 30 de la Loi sur la Régie de l'énergie)**

Je, soussignée, Julie-Christine Lacombe, Chef d'équipe, Affaires réglementaires et publiques, faisant affaires au 706, boulevard Gréber, en la ville de Gatineau, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis à l'emploi de la Demanderesse et j'ai une connaissance personnelle des faits pertinents à la présente demande d'ordonnance de confidentialité;
2. Dans le cadre de la Phase 5 du dossier R-4122-2020, Gazifère dépose, sous pli confidentiel, les réponses aux demandes de renseignements de la Régie de l'énergie et des intervenants sous les cotes GI-81, Document 1.1 et GI-82, Documents 2.1 et 3.1 portant sur sa stratégie d'achat du GNR l'année 2022, laquelle contient un compte rendu de l'évolution des projets de gaz naturel renouvelable en développement dans sa franchise, des renseignements relatifs à la stratégie d'achat qu'elle anticipe mettre place pour l'année 2022 ainsi qu'une proposition pour l'achat de GNR pour l'année 2022, dans laquelle se trouve notamment le prix du GNR, tel qu'il appert des pièces GI-81, Document 1.1 et GI-82, Documents 2.1 et 3.1;
3. Or, les renseignements contenus dans ces pièces sont de nature stratégique et confidentielle puisqu'ils portent sur les détails de projets en cours de développement menés par Gazifère en partenariat avec des tierces parties, ainsi que sur les diverses options considérées par Gazifère dans l'élaboration de la stratégie d'achat de gaz naturel renouvelable pour l'année 2022;

4. La divulgation publique de ces renseignements pourrait porter gravement atteinte aux relations contractuelles de Gazifère avec ses partenaires d'affaires ainsi qu'à sa capacité de se procurer du gaz naturel renouvelable auprès des fournisseurs, à des conditions concurrentielles;
5. Compte tenu de ce qui précède, Gazifère est justifiée de demander à la Régie d'ordonner la confidentialité des renseignements contenus aux pièces GI-81, Document 1.1 et GI-82, Documents 2.1 et 3.1, relatifs à l'évolution des projets en développement dans sa franchise et à sa stratégie d'achat de gaz naturel renouvelable, et ce, jusqu'au 31 décembre 2023;
6. Tous les faits allégués au présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ à Gatineau le 18 novembre 2021.

JULIE-CHRISTINE LACOMBE

AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT devant moi
par un moyen technologique à Montréal,
ce 18^e jour de novembre 2021

Chantal Cléroux # 130 860
Commissaire à l'assermentation pour tous les
districts judiciaires du Québec